

Barème d'Honoraires Réseau Brokers

Honoraires payables à la conclusion du contrat définitif.
Barème à appliquer obligatoirement à la prise de mandat

TRANSACTION VENTE IMMOBILIÈRE

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE DE COMMISSION HT
< 100 000 €	10%
100 000 € - 200 000 €	7%
200 000 € - 400 000 €	6%
>400 000 €	5%

Honoraires minimum : 5 000 € HT

Honoraires à la charge du Vendeur.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DROIT AU BAIL

10% du montant de la cession, avec minimum de 5 000 € HT

Honoraires à la charge du preneur.

LOCATION

PRESTATION	POURCENTAGE DE COMMISSION HT
Location pure	10% de la période triennale
Location avec pas de porte	10% de la période triennale + 10% du pas de porte

Honoraires minimum : 5 000 € HT

Honoraires à la charge du Preneur

Prestations non incluses dans nos honoraires de location :

- rédaction de l'état des lieux
- rédaction du contrat de bail.

Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :

- La rédaction de l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

- La rédaction du contrat de bail de location peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.